

18-PÊCHE-AQUACULTURE

Trois types de pêche professionnelle sont pratiqués en Nouvelle-Calédonie :

- La pêche lagonaire est pratiquée à l'intérieur du lagon avec des embarcations de petite taille. Elle comprend la prise de poissons, de crustacés (crabes, langoustes), de mollusques (**trocas** en particulier) et d'**holothuries**. Les holothuries et les trocas sont destinés à l'exportation.

- La pêche côtière est pratiquée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 miles du récif avec des navires polyvalents exploitant les ressources de la pente récifale externe afin de capturer des poissons profonds et des poissons pélagiques des eaux territoriales. Le produit de cette pêche est destiné au marché local.

- La **pêche au large** ou **hauturière** est pratiquée dans la ZEE avec des navires palangriers et s'oriente vers la capture de thons, de marlins, de requins makos ou d'espadons. Les thons sont les seuls à être exportés et, depuis 2011, ils sont transformés en conserve pour le marché local. Les navires de pêche professionnelle doivent disposer d'un **permis de navigation**, d'une **autorisation de pêche professionnelle**, à jour de son paiement, et d'un **rôle d'équipage**.

La filière pêche hauturière est un secteur sensible aux variations de la ressource et à la conjoncture économique internationale. Aussi, depuis 2004, un **observatoire économique de la filière hauturière** a été mis en place.

Les compétences en matière de ressources marines et de pêche sont gérées à plusieurs échelles : l'État exerce les compétences résultant de conventions internationales et est en charge de la sécurité des navires et des marins. La Nouvelle-Calédonie est en charge de la réglementation et de l'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la ZEE. Enfin, les provinces sont chargées des réglementations et de l'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques des eaux intérieures, du sous-sol et des eaux surjacentes de la mer territoriale.

- ▶ **Trocas**. Mollusque dont la coquille sert à la fabrication de boutons et de bijoux. Les trocas sont principalement exportés vers la Chine.

- ▶ **Holothuries**. Également appelée *concombre de mer* ou *bêche de mer* ; la peau est riche en protéines et en sels minéraux. Elles sont bouillies, éviscérées, puis leur tégument ("peau") est soit séché au soleil, soit fumé voire les deux à la fois, avant leur commercialisation, principalement destinée aux pays asiatiques.

- ▶ **Pêche hauturière**. La pêche à la palangre est composée d'une ligne mère à laquelle sont fixés des lignes terminées par des hameçons (entre 1 600 et 2 000 hameçons). Le thonier palangrier déroule une palangre, qui est ensuite laissée à la dérive puis remontée.

- ▶ **ZEE**. Voir 1.1.

- ▶ **Permis de navigation**. Tout navire doit disposer d'un permis de navigation délivré après visite par les Affaires Maritimes ; ce permis constitue le droit de naviguer.

- ▶ **Autorisation de pêche professionnelle**. Autorisation délivrée par la province permettant à un navire d'être exploité à des fins commerciales.

- ▶ **Rôle d'équipage**. Déclaration des équipages embarqués sur les bateaux de pêche. Il est délivré à l'armateur par le Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes (SMMPM).

- ▶ **Observatoire économique de la filière hauturière**. Créé au sein du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes, il est responsable de la mise en œuvre de la politique de pêche définie par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

SOURCES [1] SMMPM. [2] DRDNC.

VOIR AUSSI

Affaires maritimes : <http://www.affmar.gouv.nc>

ZONECO : <http://www.zoneco.nc>

Ecole des métiers de la mer : <http://www.emm.nc>

Délibération n°237 du 1^{er} août 2001 relative à l'instauration d'une politique des pêches en Nouvelle-Calédonie, JONC n°7567 du 21 août 2001.

Délibération n°50 du 20 avril 2011 relative à la politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie.

Loi organique du 19 mars 1999 modifiée (articles 21,22, 45 et 46).

Programmes pêche hauturière et pêche côtière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique : www.spc.int

Navires et marins* embarqués par province [1]

	Marins			Navires		
	2000	2005	2010	2000	2005	2010
Pêche lagunaire et côtière	694	412	613	284	195	297
Province Sud	348	172	92	146	77	52
Province Nord	286	149	480	120	80	208
Province îles Loyauté	60	91	41	18	38	37
Pêche hauturière	99	162	120	14	28	20
Province Sud	99	102	93	14	18	16
Province Nord	0	60	27	0	10	4
Total	793	574	733	298	223	317

* Équipage déclaré en début d'année.

Unité : nombre

Activité des palangriers [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Licences accordées	27	24	27	27	27	20
Nombre de jours de mer	4 108	3 286	4 076	4 127	4 149	3 741
Jours de mer/total (%)	49	43	49	49	54	57
Nombre de jours de pêche	2 836	2 134	2 531	2 749	2 674	2 541
Jours de pêche/total (%)	34	28	30	33	35	39
Milliers d'hameçons utilisés	4 959	3 773	4 164	4 981	4 932	4 677

Unité : nombre

Évolution de la pêche récifo-lagunaire* [1]

	2005	2006	2007	2008	2009
Poissons récifo-lagunaires	308	428	419	506	556
dont : tazards du lagon	3	13	42	25	57
mulets	66	52	62	58	66
maquereaux	42	91	68	88	106
bossus	28	26	31	47	55
becs de cane	26	49	31	49	47
picots	25	12	4	11	10
loches	23	37	24	45	47
perroquets	23	37	21	22	23
dawas	19	30	21	23	31
vivaneaux	10	28	34	47	35
rougets	3	3	10	21	20
Autres produits récifo-lagunaires	225	291	339	339	411
Coquilles de trocas	153	187	198	199	277
Bêches de mer (poids sec)	50	57	92	77	36
Crustacés	15	35	39	56	81
Mollusques	7	12	10	7	17
Total produits récifo-lagunaires	534	719	758	845	967

* Estimations basées sur les déclarations des pêcheurs.

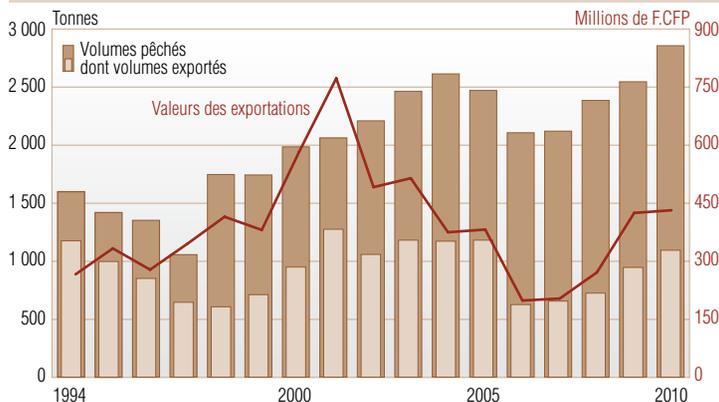
Unité : tonne

Évolution de l'activité hauturière [1 et 2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pêche hauturière totale	2 473	2 108	2 122	2 387	2 548	2 859
Thons blancs	1 590	1 358	1 324	1 506	1 649	1 939
Thons jaunes	448	414	393	424	487	505
Thons obèses	76	35	53	63	51	44
Marlins	124	91	110	151	114	116
Espadons	12	10	19	14	7	8
Makos	26	14	13	14	10	10
Divers	197	187	210	215	228	236
Exportations des produits de la mer						
Quantités	3 112	2 663	3 112	2 326	2 368	2 131
Valeur (million de F.CFP)	3 043	2 703	2 266	2 359	2 147	1 806

Unité : tonne

Pêche et exportations des thons [1 et 2]



18-PÊCHE-AQUACULTURE

En Nouvelle-Calédonie, le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la "filière crevette", même s'il s'est diversifié à partir de 1999 avec de nouvelles productions : l'ostréiculture et l'élevage d'écrevisses. L'aquaculture de crevettes a démarré au début des années 80, avec une montée en puissance de la production jusqu'en 2006 et une chute régulière depuis. En 2010, 18 fermes produisaient environ 1 150 tonnes ; plus de 600 tonnes sont consommées localement.

Le premier stade de l'élevage de crevettes est constitué par la production de **post-larves** lesquelles deviennent ensuite de futurs géniteurs ou sont amenées dans les bassins de grossissement des fermes d'élevage (ensemencement). La filière crevette comprend des **proviendiers**, des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement, l'un appartenant à la SOPAC, et l'autre, la "Pénéide de Ouano", au groupe Braun Ortega. Des soutiens sont apportés à cette filière, par le biais de l'IFREMER, de l'État (au titre de la **défisicalisation**) et des collectivités locales.

Les exportations, constituées en partie de la production de l'année et des stocks antérieurs, baissent ces dernières années avec 746 tonnes de crevettes exportées en 2010, contre 1 709 tonnes en 2005. L'aquaculture reste toutefois au premier rang des exportations calédoniennes de produits de la mer. Le secteur représente moins de 1% du PIB et compte environ 500 salariés.

Deux pays absorbent plus des trois quarts des exportations de crevette calédonienne : la France et le Japon. Le reste se répartit entre différents pays dont les pays voisins du Pacifique et de l'Outre-Mer français et les États-Unis.

La Nouvelle-Calédonie représente cependant moins de 0,2% du marché mondial de la crevette. Or, le marché mondial, en pleine mutation, est marqué par une augmentation de la production, une importante chute des prix depuis 2006, une amélioration globale de la qualité des produits proposés, et un soutien de certains gouvernements des pays producteurs concurrents.

► **Post-larves.** En Nouvelle-Calédonie, le cycle de vie des crevettes d'élevage est maîtrisé dans sa totalité et aucune crevette n'est prélevée dans le milieu naturel. Les post-larves sont des crevettes âgées d'environ dix jours produites dans les écloséries. Elles constituent un élément essentiel de la filière crevette et une attention particulière a été portée récemment à l'amélioration de la qualité et surtout de la quantité produite.

► **Proviendiers.** Ce sont les fournisseurs d'aliments pour crevettes. L'aliment représente près de 40% des charges d'un élevage et détermine pour une part importante la vitesse de croissance des animaux, leur poids moyen et donc le prix auquel ils sont vendus à l'atelier de conditionnement.

► **Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC).** Elle rassemble, conditionne et commercialise la production de la plupart des fermes aquacoles de Nouvelle-Calédonie.

► **Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).** Organisme public de recherche et de développement à vocation maritime, cet institut participe depuis longtemps à l'effort de recherche pour l'aquaculture et soutient les différents acteurs dans la démarche de développement durable et de qualité des produits.

► **Défisicalisation.** Voir 15.2.

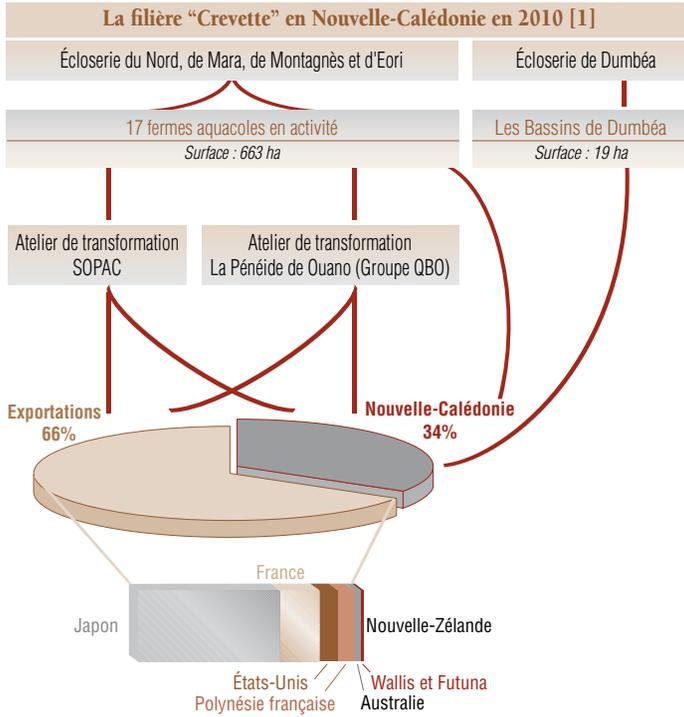
SOURCES [1] ERPA. [2] DRDNC.

VOIR AUSSI

SOPAC : www.sopac.nc

IFREMER : www.ifremer.nc

18.2 AQUACULTURE DE CREVETTES



Évolution de la filière "Crevette" en Nouvelle-Calédonie [1 et 2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Capacité de production						
Superficie des fermes aquacoles (ha)	665	654	640	699	663	683
Production						
Écloseries (million de post-larves)	183	169	133	144	150	124
Fermes aquacoles (tonnes de crevettes)	2 339	2 278	1 843	2 036	1 830	1 156
Exportations						
Valeur (millions de F.CFP)	2 372	2 177	1 527	1 583	1 317	1 025
Quantités (tonnes)	1 709	1 786	1 307	1 295	1 079	746
dont :						
France	953	603	654	469	487	133
Japon	476	560	423	533	495	467
Australie	105	66	16	11	43	21
États-Unis	111	500	147	184	-	61

